



PROCÈS-VERBAL

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

le 30 mars 2026
18 h 30

PRÉSENTS M. Georges R. Savoie
 M. Philippe Allain
 Mad. Albertine Savoie
 M. Denis Doiron en vidéoconférence
 M. Eymard Savoie
 M. Michael Comeau

AUTRES M. Yvon Godin
ABSENTS M. Denis Poirier

1. Ouverture de la réunion

M. le maire procède à l'ouverture de la réunion de l'assemblée à 18h40.

2. Vérification du quorum

M. le maire s'assure que le quorum soit atteint.

3. Adoption de l'ordre du jour

26-5589

Proposé par M. Eymard Savoie

Appuyé par M. Michael Comeau

Que l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du conseil du 30 mars 2026, soit accepté
tel que présenté.

ADOPTÉ



4. Divulcation de conflits d'intérêts.

Aucune déclaration.

5. Audience publique - Étude des oppositions

M. Marc-Philippe Rebelo décrit les points de l'arrêté # 99-33-16A concernant la modification des dispositions de zonage du plan rural de Neguac et de l'arrêté # 15-2026, soit l'arrêté municipal sur les parcs à ferraille ou dépôts d'objets de récupération et sous quelle loi chacune s'applique. Le premier arrêté est sous la loi sur l'urbanisme et le 2^{ième}, sous la loi de la gouvernance locale.

Maintenant que l'étape d'audience publique a été effectuée, la population a 14 jours pour faire parvenir leurs oppositions par écrit à la municipalité en lien avec ce changement de zonage.

6. Arrêtés et politiques

6.1 Arrêté n° 99-33-16A concernant la modification des dispositions de zonage du plan rural de Neguac.

26-5590

Proposé par M. Eymard Savoie

Appuyé par M. Philippe Allain

Que le dépôt d'un arrêté intitulé - Arrêté # 99-33-16A concernant la modification des dispositions de zonage du plan rural de Neguac, soit autorisé et que cet arrêté fasse l'objet de la première lecture.

ADOPTÉ



6.1.1 1ère lecture – Titre

Le greffier suppléant par intérim fait la première lecture par son titre de l'ARRÊTÉ N° 99-33-16A "ARRÊTÉ MODIFIANT LE PLAN RURAL DE NEGUAC" concernant la modification des dispositions de zonage du plan rural de Neguac.

26-5591

Proposé par M. Michael Comeau

Appuyé par M. Denis Doiron

Que la première lecture par son titre de l'ARRÊTÉ N° 99-33-16A "ARRÊTÉ MODIFIANT LE PLAN RURAL DE NEGUAC" concernant la modification des dispositions de zonage du plan rural de Neguac, soit adopté tel que lu par le greffier suppléant par intérim. **ADOPTÉ**

6.1.2 2e lecture - Titre

26-5592

Proposé par Mad. Albertine Savoie

Appuyé par M. Michael Comeau

Que le dépôt de l'ARRÊTÉ N° 99-33-16A "ARRÊTÉ MODIFIANT LE PLAN RURAL DE NEGUAC" concernant la modification des dispositions de zonage du plan rural de Neguac, soit autorisé et que cet arrêté fasse l'objet de la deuxième lecture. **ADOPTÉ**

Le greffier suppléant par intérim fait la deuxième lecture de l'ARRÊTÉ N° 99-33-16A "ARRÊTÉ MODIFIANT LE PLAN RURAL DE NEGUAC" concernant la modification des dispositions de zonage du plan rural de Neguac.



26-5593

Proposé par Mad. Albertine Savoie

Appuyé par M. Denis Doiron

Que la deuxième lecture par son titre de l'ARRÊTÉ N° 99-33-16A "ARRÊTÉ MODIFIANT LE PLAN RURAL DE NEGUAC" concernant la modification des dispositions de zonage du plan rural de Neguac, soit adopté tel que lu par le greffier suppléant par intérim. **ADOPTÉ**

6.2 Arrêté n° 15-2026 concernant la modification des dispositions de zonage du plan rural de Neguac.

26-5594

Proposé par M. Michael Comeau

Appuyé par M. Eymard Savoie

Que le dépôt d'un arrêté intitulé - Arrêté # 15-2026 - Arrêté municipale sur les parcs à ferraille ou dépôts d'objets de récupération, soit autorisé et que cet arrêté fasse l'objet de la première lecture. **ADOPTÉ**

6.2.1 1ère lecture - Titre

Le greffier suppléant par intérim fait la première lecture par son titre de l'ARRÊTÉ # 15-2026 - Arrêté municipale sur les parcs à ferraille ou dépôts d'objets de récupération.

26-5595

Proposé par M. Denis Doiron

Appuyé par Mad. Albertine Savoie

Que la première lecture par son titre de l'ARRÊTÉ N° 15-2026 "ARRÊTÉ MUNICIPAL SUR LES PARCS À FERRAILLE OU DÉPÔTS D'OBJETS DE RÉCUPÉRATION", soit adopté tel que lu par le greffier suppléant par intérim. **ADOPTÉ**



6.2.2 2e lecture - Titre

26-5597

Proposé par M. Eymard Savoie

Appuyé par M. Denis Doiron

Que le dépôt de l'ARRÊTÉ N° 15-2026 "ARRÊTÉ MUNICIPAL SUR LES PARCS À FERRAILLE OU DÉPÔTS D'OBJETS DE RÉCUPÉRATION", soit autorisé et que cet arrêté fasse l'objet de la deuxième lecture. **ADOPTÉ**

Le greffier suppléant par intérim fait la deuxième lecture par son titre de l'ARRÊTÉ # 15-2026 - Arrêté municipale sur les parcs à ferraille ou dépôts d'objets de récupération

26-5598

Proposé par M. Michael Comeau

Appuyé par M. Eymard Savoie

Que la deuxième lecture par son titre de l'ARRÊTÉ N° 15-2026 "ARRÊTÉ MUNICIPAL SUR LES PARCS À FERRAILLE OU DÉPÔTS D'OBJETS DE RÉCUPÉRATION", soit adopté tel que lu par le greffier suppléant par intérim. **ADOPTÉ**



7. Levée d'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, M. Eymard Savoie, propose l'ajournement à 19h29.

Le procès-verbal du 30 mars 2026 a été révisé et adopté par le conseil municipale le 27 avril 2026.

M. Yvon Godin, greffier suppléant par
intérim

M. Georges R. Savoie, Maire